



Mobilisons-nous pour le maintien De l'USAC Ile-de-France !

Vous n'êtes plus sans savoir maintenant que l'équipe dirigeante de l'USAC Ile-de-France tente un coup de force, avec le franc soutien de la direction. Le 18 février, la direction de l'USAC a envoyé une convocation à ses adhérents pour une assemblée extraordinaire le 1^{er} mars, **en vue de la dissolution de l'association**. Oubliant dans son empressement de respecter les statuts. En effet, cette convocation ne respectait pas les dispositions tant sur le délai de 15 jours entre la convocation et la tenue de l'instance que sur la possibilité de donner un pouvoir jusqu'au jour même de l'assemblée. Le 19 février une nouvelle convocation a donc été envoyée pour le 8 mars.

Une nouvelle convocation toujours pendant la période de congés scolaires sur les adresses électroniques professionnelles pour bon nombre d'adhérents (histoire d'avoir le moins de monde possible ?).

De plus, sous couvert de volonté d'organiser au mieux ces séances YouTube, il est demandé de confirmer impérativement sa présence en répondant au message reçu...en échange d'un mode d'emploi et d'un lien. On note au passage le changement de canal et on peut s'interroger sur les éventuelles difficultés que cela peut engendrer.

Bonus en toute fin de message : pour fluidifier les échanges, il est recommandé de transmettre les questions à une adresse générique pour obtenir une réponse en séance...juste avant de voter ? Sans même un temps de réflexion et la possibilité de décider en toute connaissance de cause ? Est-ce pour faciliter la réflexion qu'un prestataire est convié à cette assemblée ? A quelques jours à peine de la tenue de cette assemblée, les modalités pratiques des déroulements des votes ne sont toujours pas

connues, ce qui n'est pas sans soulever quelques interrogations supplémentaires.

Pour appâter le chaland, on fait miroiter un monde d'après qui s'ouvrira aux personnels des DR (belle intention). Si cette ouverture est louable, il n'est pas nécessaire de détruire l'USAC mais effectivement d'élargir son périmètre pour insuffler un nouvel élan. L'équipe actuelle avance des projets pour une structure qu'elle veut voir disparaître... Qui honorera ces promesses ? Qui concrétisera ces intentions ?

Pourquoi veulent-ils supprimer l'USAC IDF ?

INFOX! **L'USAC IDF NE
FONCTIONNE PLUS,
PERSONNE NE VEUT S'EN
OCCUPER !!!**

Voilà donc l'infox qui se répand : **mais comment croire ça ?** Une association avec plus de 1000 membres qui ne fonctionne pas ? Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! L'USAC est une association historique de la CDC, vieille de plus de 70 ans et qui a toujours su se renouveler dans l'intérêt de ses adhérents. Les difficultés rencontrées par l'USAC depuis la pandémie se retrouvent dans toutes les associations à caractère sportif et culturel actuellement.

Pour la CGT et le SNUP, il n'y a pas de fatalité : cet outil participe au bien-être, à l'activité sportive, culturelle et artistique du personnel de la CDC, à l'échange entre collègues hors du contexte professionnel. L'USAC crée des liens. **Il faut sauver cette association.**

Nous demandons à tous les adhérents de l'USAC IdF de participer à cette AG extraordinaire et de refuser la dissolution voulue par la direction de l'USAC et de la CDC. Si vous ne pouvez pas vous connecter ce jour-là, sachez que vous pouvez donner un pouvoir et que le nombre de pouvoirs pouvant être reçus par un adhérent n'est pas limité par les statuts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet. Si vous souhaitez y assister, n'oubliez pas de répondre à l'invitation transmise par l'USAC afin de pouvoir participer aux votes.

Il est temps de mettre une nouvelle équipe en place pour faire vivre cette belle association.

Il faut passer à l'action, c'est important est-il rappelé dans le message d'accompagnement à la convocation.... A juste titre et pour ne pas avoir de regrets : le 8 mars c'est NON à la dissolution !



<http://snup-cdc.fsu.fr/>

